
Aide financière pour le patient

Annexe B

Providence Hospital, Washington, DC

CALCUL DU MONTANT GÉNÉRALEMENT FACTURÉ

Mise à jour : juillet 2019

L'hôpital Providence calcule un pourcentage de MGF en appliquant la méthode de « regard en arrière » et en incluant l'assurance maladie Medicare et tous les assureurs de soins de santé privés qui versent des indemnités à l'Institution, conformément à l'Internal Revenue Code (Code des impôts aux États-Unis), Sections 1.501(r)-5(b)(3), 1.501(r)-5(b)(3)(ii)(B) et 1.501(r)-5(b)(3)(iii). Les détails de ce calcul et le pourcentage du MGF sont décrits ci-dessous.

Le pourcentage du MGF de l'hôpital Providence est comme suit :

MGF : Hôpital Providence	31,4 %
MGF : Services de santé de Providence	43,0%

Ce pourcentage de MGF est calculé en divisant la somme des montants de toutes les interventions en urgence de l'établissement hospitalier et d'autres soins médicaux indispensables qui ont été autorisés par l'assurance maladie Medicare et par tous les assureurs de soins de santé privés qui versent des indemnités à l'établissement hospitalier par la somme des frais bruts connexes pour ces interventions. Les seules interventions qui sont utilisées dans le but de déterminer le MGF sont celles qui ont été autorisées par une assurance maladie au cours de la période de 12 mois précédant le calcul du MGF (plutôt que les interventions qui concernent des soins fournis au cours des 12 mois précédents).

Nonobstant le calcul du MGF qui précède, l'hôpital Providence et les services de santé de Providence ont choisi d'appliquer un pourcentage MGF inférieur comme suit :

MGF 31,4 %